



Un demandeur d'emploi n'est pas recruté parce qu'il sent le tabac

Actualité législative publié le 31/10/2011, vu 1573 fois, Auteur : [Juritravail](#)

Une femme demandeur d'emploi s'est vu refuser un poste, notamment parce qu'elle sentait le tabac et devait être une grosse fumeuse.

La candidate a déposé plainte, estimant être victime de [discrimination](#).

La société qui l'a reçue en entretien faisait valoir que la candidature avait été refusée car son profil était inadapté au poste, et non uniquement parce qu'elle sentait le tabac.

Elle a été déboutée par le Tribunal Correctionnel, qui a estimé qu'il estimait un doute sur les raisons pour lesquelles la salariée n'avait pas été recrutée.

Source : AFP

Pour mieux comprendre le sujet, Juritravail vous propose (contenu payant) :

- [Connaître vos obligations en matière de discrimination](#)
- [Affichages obligatoires : entreprise de 20 à 50 salariés](#)
- [Répondre à une demande de Congé Sabbatique](#)
- [Délais de Paiement](#)